



Groupement Départemental FORCE OUVRIERE des SERVICES PUBLICS

Les syndicats FO des Côtes d'Armor condamnent et demandent le retrait de la loi NOTRe (loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

Cette loi disloque les services publics Républicains garants de l'égalité des droits sur l'ensemble du territoire national.

Elle impose une redéfinition des territoires en imposant des fusions de communes, des fusions de services ou des mutualisations.

Son seul but :

➤ Répondre aux exigences du pacte de responsabilité que n'a pas signé FO.

Les conséquences :

- La diminution des postes de fonctionnaires ;
- Moins de dotations pour les collectivités ;
- Une dégradation du service public ;
- Une augmentation des impôts locaux dans certaines collectivités.

Mais aussi

Une remise en cause des acquis négociés dans les collectivités à savoir notamment:

- La durée du temps de travail ;
- Le régime indemnitaire.

FO s'oppose, condamne et combat fermement cette politique.

FO se prononce pour le maintien des régimes indemnitaires et du temps de travail respectif à chaque collectivité.

Pour FO, toute modification doit être favorable aux intérêts des agents.

Parce que FO n'a qu'une raison d'être : **la défense des intérêts des agents.**

Seul on ne peut rien, organisé tout est possible !!

Rejoignez-nous

N'hésitez pas, contactez nous :

Laurent Mateu	06 37 84 56 14	(secteur de Lamballe)
Sylvie Fourré	06 31 22 24 62	(secteur de St Briec)
Denis Flem	06 18 53 11 19	(secteur de Lannion)
Pierre Galindo	02 96 62 63 67	(secteur de Dinan)